



Municipalité de  
Saint-Jules

## AVIS PUBLIC DE PROMULGATION

### RÈGLEMENT # 02-2026 ÉDICTANT LE CODE D'ÉTHIQUE ET DÉONTOLOGIE DES ÉLUS MUNICIPAUX

PROVINCE DE QUÉBEC  
M.R.C. BEAUCE CENTRE

**AVIS PUBLIC est par la présente donné** par la soussignée, directrice générale et greffière-trésorière de la municipalité, que:

Le règlement # 02-2026 édictant le code d'éthique et de déontologie des élus municipaux a été adopté par le conseil municipal de la municipalité de Saint-Jules lors d'une séance tenue le 7 avril 2026:

Ce règlement édicte des valeurs et règles de conduite applicables aux élus de la municipalité de Saint-Jules ainsi que les mécanismes d'application, de contrôle et de sanction, soit :

- Les valeurs de la municipalité : l'intégrité, la prudence dans la poursuite de l'intérêt public, le respect et la civilité envers tous, la loyauté envers la municipalité, l'honneur rattaché aux fonctions, et la recherche d'équité;
- Les règles de conduite pour prévenir : les situations où l'intérêt personnel d'un élu pourraient influencer l'indépendance de jugement, le favoritisme, la malversation, les abus de confiance ou toute conduite portant atteinte à la dignité de la fonction d' élu municipal;
- Les règles de conduite pour prévenir les conflits d'intérêts;
- Les règles de conduite quant à la réception et sollicitations d'avantages, à l'utilisation des ressources de la municipalité et l'utilisation et la communication de renseignements confidentiels;
- Les mécanismes de contrôle et de prévention des manquements aux règles déontologiques et les sanctions applicables sont : réprimande, participation à une formation donnée par la Commission municipale du Québec, la remise à la Commission municipale des dons et avantages reçus, remboursement de rémunérations ou de sommes, pénalités et suspension.

Ce règlement est disponible au bureau de la soussignée situé au 390, rue Principale, Saint-Jules aux jours et heures d'ouvertures du bureau, où toutes les personnes intéressées peuvent en prendre connaissance.

Ce règlement entre en vigueur le jour de la publication du présent avis.

DONNÉ à Saint-Jules, ce 14 avril 2026.

*Gina Lessard*

Gina Lessard  
Directrice générale et greffière-trésorière

---

**CERTIFICAT DE PUBLICATION:**

Je soussignée, Gina Lessard, directrice générale et greffière-trésorière, de la Municipalité de Saint-Jules, certifie sous mon serment d'office avoir publié l'Avis public ci-haut en:

En affichant une copie aux deux endroits désignés par le conseil, entre 15h00 et 16h00 le 14 avril 2026.

*Gina Lessard*

Gina Lessard,

Directrice générale et greffière-trésorière